

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

l'ABONNEMENT

1^{er} patacon par mois

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Perez Castellano, 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

Almanach Français.

Mercr. (1796) — Combat de Peschiera, par le général Bonaparte, contre les Autrichiens.

MONTEVIDEO.

4 août 1846.

Un de nos malheureux compatriotes qui, malgré son âge avancé, a pu se soustraire aux violences des envahisseurs au moment de leur retraite, est arrivé dans cette ville où il a reçu du consulat de France tous les secours qu'appelait sa malheureuse position: nous avons obtenu de ce brave homme les détails suivants:

L'ennemi en se retirant a laissé dans l'état le plus déplorable le département de Maldonado; cette ville, Rocha, Minas, San Carlos et tous les établissements de l'intérieur ont été dévastés; femmes, et vieillards indigènes ou étrangers, sans distinction, ont été refoules impitoyablement vers le Cerrito sans que le temps leur fût laissé de se munir des objets de première nécessité si nécessaires au milieu des rigueurs de la saison. Dans tous les endroits habites le bris des portes, fenêtres, meubles etc. a été ordonné; il est inutile d'ajouter que l'exécution a été accompagnée du pillage le plus odieux. L'ennemi allait jusqu'à dépouiller les malheureuses familles des effets qui pouvaient tenter sa rapacité; il est impossible de rendre une scène de desolation aussi effrayante. Plusieurs personnes des deux sexes surprises en cherchant à s'échapper ont été sacrifiées sans pitié. Les lieux saints n'ont point été respectés; les murailles sont nues: vases, ornements sacrés et jusqu'au cloches ont partout été enlevés. Malgré leur caractère les prêtres ont dû suivre les masses; le refus de de quelques uns leur a attiré les plus indignes traitements. Bétail, bêtes de somme, charrettes, tous les moyens de transport ont disparu et la route que suit l'ennemi est couverte de corps d'animaux fatigués, qu'ils ont achevés pour ne point les laisser au pouvoir des patriotes qui les serrent de près. Partout les oribistes ont encombré les puits, les fontaines et les citernes de restes d'animaux pour empoisonner les eaux. En déblayant la belle fontaine dite du Roi, à Maldonado même, on a trouvé plusieurs cadavres humains.

Il y a quinze jours l'anglais Edward, major de l'estance de D. Juan Goh, également anglais, au Sauce, a été assassiné et dépouillé par les blanquillos.

Les orientaux au service d'Oribe, voient eux-mêmes ces excès avec une telle horreur qu'on peut donner comme certain, que depuis le mouvement de retraite des ennemis, plus de 500 hommes des leurs ont passé dans les rangs patriotes de Silveira.

En présence d'un vandalisme, dont nous ne voyons d'exemple aujourd'hui dans aucune autre partie du globe, n'est-il point déplorable de voir deux nobles bannières se changer en pavillon parlementaire au Bucoo devant un Oribe, devant l'auteur de tant de crimes!!

DOCUMENTS OFFICIELS.

Le Président par intérim de la République de l'Uruguay à S. M. le Roi des Français.

SIRE,

Si le dernier attentat commis sur la personne de V. M. et sa royale famille a prouvé que personne n'est à l'abri des fureurs des passions, il a d'ailleurs fait connaître qu'il y a une puissance surnaturelle qui veille sur les jours précieux de V. M.

La France, l'Europe n'ont point seules rendu hommage au Très Haut à cette occasion, dans l'Amérique entière a éclaté le même sentiment, ont eu lieu les mêmes démonstrations; et je ne saurais, Sire, oublier un devoir dicté par les nobles vertus de V. M.

Je prie donc V. M. de compter au nombre de ceux qui font les vœux les plus sincères pour le bonheur et la gloire de la Nation pour laquelle la vie de V. M. est le gage le plus solide de grandeur et de prospérité.

Palais du Gouvernement, le 1er juillet 1846.

JOAQUIN SUAREZ,

Francisco MAGARINOS.

Par décret d'hier sont nommés conseillers d'Etat les membres de l'Assemblée des Notables, généraux D. Fructuoso Rivera, D. Enrique Martinez et D. Rufino Bauza, et les citoyens D. Alejandro Chucarro, D. Lorenzo Perez, D. Lorenzo Fernandez, D. Estanislao Vega, D. José M. Pla et D. Manuel Figueroa.

Dans l'après-midi on a pu remarquer de la ville la revue EXTRA — ordinaire de deux mille cinq cents à trois mille hommes, passée EXTRA — noirs au Cerrito, par le Président EXTRA — Legal, en présence, de l'envoyé EXTRA — confidentiel D. M. Samuel Hood, qui, s'il n'est pas frappé de cécité, comme on l'assure, aura été surpris du nombre et de la brillante tenue des combattans Rosi Oribistes, qui nous assiègent vaillamment depuis 42 mois, et que M. Oribe a cru avec l'habitude diplomatique qui le caractérise, devoir déployer sous les yeux de ministre EXTRA — pacifique, qui a osé se charger d'une mission aussi EXTRA — vagante.

Le patacho de guerre brésilien ARGOS, entrée hier soir dans ce port, nous annonce que la même incertitude regne quant aux bruits de paix à Buenos Ayres, comme parai nous.

Le commerce est dans la plus affligeante stagnation, et le papier-monnaie perd chaque jour de sa valeur.

Les nouvelles les plus récentes de Maldonado annoncent que la ville est occupée par les forces patriotes, et que les rosistes ont reculé jusqu'à Solis Grande.

FRANCE.

(Constitutionnel du 17 mai 1846.)

Paris, 16 mai.

(Suite et fin.)

Le traité n'a pas été mieux exécuté en ce qui concerne Montevideo. On profite d'un article mal rédigé pour répéter que le traité ne couvre pas la république Orientale. Sans doute le traité ne signifie pas qu'on ne pourrait jamais déclarer la guerre à Montevideo sans la déclarer à la France. Mais lorsque Rosas, le lendemain de la conclusion du traité, se jette sur nos alliés de la Vallée lorsqu'il donne une armée à Oribe, le représentant du gouvernement que nous-mêmes nous avons expulsé, devons-nous abandonner le gouvernement qui était notre œuvre, et que nous avons compromis dans notre querelle; le cas prévu par l'article 4 n'était-il pas flagrant?

Toute la question est de savoir si Montevideo est garanti, oui ou non, par le traité. Ici encore, nous n'avons pas besoin de discuter avec les feuilles ministérielles. Le gouvernement ne peut entendre de deux façons un seul et même traité. Or, le manifeste de M. Deffaudis contre dit expressément les assertions du Journal des Débats. M. Deffaudis a déclaré que l'union de Rosas avec Oribe constitue une attaque directe contre l'indépendance de Montevideo; M. Deffaudis s'appuie sur le traité de 1840 pour sommer Rosas de retirer ses troupes des côtes de l'Uruguay, et sur son refus il en appelle à la force. Lequel a bien entendu le traité de 1840; lequel a tort ou a raison de M. Guizot ou de son agent? M. Guizot accepte-t-il ou non les déclarations et les actes de M. Deffaudis? S'il ne se propose pas de tenir un langage à Buenos Ayres et un autre langage à Paris, qu'il désavoue M. Deffaudis, ou qu'il mette ses discours de tribune d'accord avec les actes de son représentant.

Reste une dernière question, dans laquelle les journaux ministériels apportent la même sincérité que dans les autres: l'armement de la Légion Française. Après tant de discussions, en présence de preuves incontestables et de faits aussi clairs que le jour, on ose encore demander pourquoi les Français établis à Montevideo ont pris les armes, et quel intérêt les poussait à le faire?

On finit donc d'oublier ce que M. Thiers a établi à la tribune avec les pièces authentiques, en finit d'oublier que l'orateur avait dans les mains une note écrite tout entière de la plume du consul et qui montre la part qu'il a prise à l'armement des Français. On oublie que les dor-

cumens authentiques établissent que M. Pichon convoqua une réunion des Français résident à Montevideo et « qu'à la suite de quelques communications faites par le consul et dont l'assemblée avait apprécié l'importance, une commission fut nommée pour déterminer les points de la ville où devaient être établis les postes de la marine et des résidents français. »

La même note établit que le consul fit connaître aux résidents français l'intention où étaient les agens des autres puissances de combiner leurs efforts avec ceux de la Légion; et que les résidents exprimèrent à M. le consul le vif désir que les trois postes principaux fussent composés des détachemens de toutes les marines alliées. C'est donc M. Pichon qui a provoqué les résidents français à s'armer pour leur défense. Nous ne lui en faisons pas un reproche, il survient en cela l'exemple qui avait été donné à toutes les époques, dans des occasions semblables. Lorsque le représentant d'un gouvernement n'est pas en mesure de protéger efficacement ses nationaux gravement menacés dans leur existence et leur fortune, il les autorise à se défendre eux-mêmes.

Mais des ordres lui arrivèrent d'Europe, et le consul voulut revenir sur ce qu'il avait enrégimenté. C'est alors que les résidents voyant qu'on ne les protégeait pas, qu'on les abandonnait aux dangers d'une guerre barbare, refusèrent de déposer les armes qu'on leur avait fait prendre, et demandèrent à leur courage la protection que la patrie leur refusait. C'est alors aussi que M. Pichon les a dénoncés; on essaiera en vain de nier le fait, il est acquis à la discussion: c'est lui qui sur leur refus de quitter les armes qu'il leur avait données, leur a lu et appliqué l'article 21 du Code civil, et leur a refusé la délivrance des actes de naissance et l'homologation des testamens.

On essaye tout aussi inutilement de donner le change sur le nombre des Français établis à Montevideo ou à Buenos-Ayres. Altérer les faits, dénaturer des chiffres établis par preuves authentiques, ne peut que tourner à la confusion de ceux qui se permettent de semblables mensonges. Tout le monde sait qu'avant la guerre, il y avait environ 8 ou 9,000 Français dans Montevideo, quand Oribe envahit l'Uruguay, tous ceux qui habitaient la campagne se réfugièrent dans la ville et portèrent à 16 ou 17,000 environ la population française de Montevideo. Il resta à peine un millier de Français dans la campagne, et quand Oribe eut employé les menaces et les terreur pour obliger ce faible reste à envoyer à Paris les pétitions qu'on suppose avec grand fracas à celles dont la tribune a retenti, il parvint à recueillir soixante-trois signatures. Le ministère, en vérité, est bien venu à parler des prodiges de la multiplication: il prêché d'exemple.

Quant à Buenos-Ayres, cette ville n'a jamais renfermé plus de 4 à 5,000 Français: et tandis que nos nationaux étaient bien traités à Montevideo, à Buenos-Ayres ils étaient pillés, assassinés, obligés de soutenir des sièges dans leurs propres maisons. Sans doute il n'y a plus 18,000 Français à Montevideo: les uns sont morts assassinés, ou tués en combattant, d'autres ont péri de faim et de misère; ceux qui avaient quelques ressources ont émigré au Brésil. Mais il en reste encore environ 12,000.

Qu'importe, d'ailleurs, le nombre, en présence de tant de misère? Accordons à nos adversaires leur grand avantage: admettons qu'il n'y ait plus que 1,500 Français à Montevideo; mais, de grâce, dites-nous donc comment il en faut tirer pour élever notre nombre à cent ans, un matelot anglais, à qui les Espagnols coupèrent les deux oreilles, se contentait de dire: « Je recommande mon âme à Dieu et ma vengeance à ma patrie. » Et l'Angleterre s'engageait dans une guerre la gloire et soulageante contre l'Espagne. Aujourd'hui, ne pouvez-vous faire usage des forces de la France contre un barbare, pour arrêter l'effusion du sang français? Ne pouvez-vous achever une intervention que vous avez commencée?

Au nom de l'humanité, ne prolongez pas plus longtemps un pareil état d'incertitude et de doute. Déclarez franchement que vous abandonnez à leur sort les Français de Montevideo, permettez à Rosas de rétablir, par le carnage, l'ordre et l'unité dans la Plata, ou bien mettez à fin votre simulacre d'intervention. Un combat a

été livré à Obligado; vous avez, à ce propos, décerné des grades et des décorations à nos officiers; quel était le but de ce combat? Était-ce d'éprouver, dans une attaque meurtrière, le courage et les talens de nos soldats, et de mettre aux Invalides des drapeaux conquis sur un allié?

Si Rosas n'est pas votre allié, s'il est votre ennemi, pourquoi ne poursuivez-vous pas votre victoire? Levez enfin la voile qui pèse sur vos négociations, sur vos actes, sur votre langage, sur toute votre conduite. En vérité, vous êtes bien mal venus à vous étonner du silence que M. Thiers a gardé quelques temps. Vous avez paru un moment vouloir prendre un parti et intervenir sérieusement; et ce loyal adversaire, avec une modération que vous dénûtez, a dédaigné d'attaquer vos actes antérieurs attendant les résultats de la politique nouvelle que vous inaugureriez. Quelle conduite adoptez-vous maintenant? Avez-vous eu l'intention d'intervenir, et regrettez-vous une détermination imprudente, ou allez-vous démentir par votre conduite ultérieure, le langage que vous teniez hier.

Seulement, décidez vous. C'est ici une question d'humanité. Il y a des Français, quel qu'en soit le nombre, qui sont réduits à toutes les extrémités de la misère; faites leur la grâce de rendre à leur égard une décision quelconque.

Vous dites que M. Thiers veut le pouvoir. Si M. Thiers voulait être ministre, il ferait comme vous, il se montrerait sans conviction et sans entrailles. Au prix dont vous payez en ce moment le pouvoir, il est trop cher pour qu'un homme de cœur l'ambitionne. La possession du pouvoir, quant il faut l'acheter par l'oubli de l'honneur national et des intérêts français, c'est le plus lourd des esclavages.

AVIS OFFICIEL.

Le commissariat général des guerres, en vertu de la disposition supérieure en date d'hier, recevra de nouvelles propositions pour la confection de l'habillement des troupes; ces propositions seront ouvertes le 4 du courant, à quatre heures de l'après-midi.

Les modèles des vêtemens et les conditions de paiement seront indiqués au public, au commissariat à partir de ce jour.

Montevideo, le 1er août 1845.

POZZOLO.

DEUXIEME LEGION DE G. N.

AVIS.

Par suite de la liquidation des créances ayant droit au dividende de 50 0/0 sur la somme de 12,800 piastres, en bons de la commission de la douane, reçus du gouvernement, les personnes ci-dessous désignées sont priées de se présenter, le 6 du courant de 7 à 10 heures du matin, au domicile du colonel, calle del Rincon, n° 215, pour recevoir les mandats qui correspondent à la liquidation de leurs créances.

MM. Vaillant Adolphe, Labadie aîné, Poulhau Fabien, Arnaud et Villars, Monet Frederick, Gard Jean, Genaro de la Rivas, Arnaud Cardere, Etchebarne, Harriaga, Lartigues Jean, Monnés, Oyenard.

En conséquence de cet avis, les personnes ci-dessous désignées sont prévenues que la moitié de leurs créances ne portant pas une valeur suffisante pour obtenir des mandats partiels, le colonel les a fait réunir en un seul qui a été déposé au consulat général de France, et, le jour de l'échéance, 3e série, 4e liste, les ayant droit recevront 50 p 0/0

des créances déjà liquidées et comprises dans 12,800 piastres comme l'indique l'article précédent.

MM. Sicard Jean, Gielis, Ritou, Fourment, Lespinasse, Moritz Louis, Roucau, Silva Manuel, Moreau, Guerin, Jacquet Prospert, Cardeillac, Dejean, Batz, Lafarge et Tocanier, Adolphe Froger, Darruty, Ferrière.

Le colonel prévient pour la dernière fois les retardataires qu'il va solliciter la liquidation générale du restant des créances de la Légion il invite donc ceux qui en auraient à présenter de le faire d'ici au 10 courant, attendu qu'à dater de ce jour aucune ne sera plus admise; il prévient en même temps que celles qui ne seraient pas accompagnées de titres justificatifs ne seront pas reçues, et que les personnes qui en ont présente, sans cette indispensable formalité, devront s'y conformer, car, dans le cas contraire, ces créances ne seront pas présentées à la liquidation.

Montevideo, 3 août 1846.

THIEBAUT.

AVIS

Les personnes qui ont des comptes à régler avec l'hoirie de feu Laborde Raymond, sont priées de bien vouloir s'entendre dorénavant avec M. François Roustan fils aîné, rue du Cerrito, n° 171, nommé par M. le chancelier gerant le consulat général de France en cette résidence, pour faire la liquidation de la succession dudit sieur feu Laborde Raymond, décédé à Montevideo.

Montevideo, 1er août 1846.

François ROUSTAN.

Avis Divers.

A LOUER.

Un magasin pour dépôt, rue des Trente Trois n. 53.

S'adresser, rue du 25 Mai, n° 214.

A vendre.

Deux douzaines Chaises fines esterilla, peu usées. S'adresser à la Baraca, rue de Buenos Aires n. 129.

A Louer.

On désirerait une maison de trois pièces avec cour et cuisine, dans le rayon de cinq cuadras du débarcadere.

A vendre.

Graisse de porc, première qualité 180 la livre, idem à 120 id., idem de vache première qualité 120 id. Chez Moreau, rue du 25 Août n. 165.

Le Propriétaire-Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.